

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 368

présenté par

M. Bru, Mme Babault, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 358 par les mots :

« , des équipes ou qui sont des centres d'entraînement pour ces équipes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement vise à élargir le dispositif anti-drone aux communes qui reçoivent des équipes ou qui sont des centres d'entraînement pour les Jeux olympiques (JO) 2024 à Paris.

Nombre de communes ont profité de l'élan des JO 2024 pour devenir Terre de Jeux 2024. Elles accueilleront des équipes internationales ou françaises pour loger les sportifs ou peuvent être des centres d'entraînement. La sécurité des sportifs et des spectateurs doit être assurée en dehors des épreuves et de Paris. Certaines petites et moyennes communes n'auront pas les moyens d'assurer la sécurité des sportifs et nécessitent un appui certain de l'État.